

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal

Séance du 02 Avril 2026 à la mairie de Grèzes

Les membres du conseil municipal de Grèzes se sont réunis, en séance ordinaire, le 02 Avril 2026 à 20h30, sur convocation de la Mairie à chaque élu et a affichée sur le panneau d'affichage de la Mairie, sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation Procès-verbal de la précédente séance
- Désignation des délégués dans les syndicats
- Désignation d'un référent environnement au SYDED du LOT
- Désignation d'un correspondant défense
- Mise en place des commissions communales au sein du conseil municipal
- Délégations du conseil municipal au Maire (Art.L.2122-22 du CGCT)
- Fixations des indemnités des élus
- Désignation des membres à la commission des impôts directs (CCID)
- Subventions aux associations 2026
- Motion de soutien à TE46
- Informations et questions diverses

Les membres du conseil présent :

Présents : Mmes Marinho Céline, Bouzou Mertz Françoise, Grivel Françoise, Vayrac Laurence, Poujade Annie, Mrs Rochette Philippe, Vayrac Marc, Délié Bruno, Audibert Alain et Raffy Romain.

Absent : Mr Guillon Vincent

Secrétaire de séance : Mme Vayrac Laurence

La secrétaire de Mairie Raffy Sylvie était également présente.

OBJET : Approbation Procès-verbal de la précédente séance

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le Procès-verbal du Conseil Municipal du 20/03/2026.

OBJET : Désignation des délégués dans les syndicats

le mandat des délégués du Conseil Municipal au sein des Comités des syndicats intercommunaux auxquels adhère la commune, prend fin lors de l'installation du nouveau comité.

Parc Naturel Regional des Causses et du Quercy:

Il convient en conséquence de désigner les délégués du Conseil Municipal au sein du Syndicat mixte du Parc Naturel Régional, chaque commune adhérente désigne un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de désigner, à l'unanimité :

- Mr DELIE Bruno, délégué titulaire
- Mme POUJADE Annie, déléguée suppléante.

Syndicat Mixte du Limargue et du Ségala :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de désigner en tant que délégués au Syndicat Mixte du Limargue et du Ségala :

- Délégué titulaire : Mr ROCHETTE Philippe

Délégué suppléant : Mr VAYRAC Marc L

Syndicat Départemental d'Energie du Lot (TE46)

Sur proposition de Mme le Maire, le Conseil Municipal doit procéder à la désignation de 1 délégué titulaire et de 1 délégués suppléant pour représenter la commune de Grèzes au sein de TE46. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de désigner les délégués titulaires:

- Mme MARINHO Céline; titulaire
- Mr VAYRAC Marc ; suppléant

OBJET: Désignation des délégués à LOT INGÉNIERIE

Il est proposé au conseil municipal de désigner les deux délégués qui seront représentés aux instances de Lot Ingénierie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

représentant titulaire Mr DELIE Bruno suppléant Mr ROCHETTE Philippe

OBJET : Désignation d'un référent environnement au SYDED du LOT

Dans le cadre de sa mission « Déchets », Le SYDED mise sur la prévention et la sensibilisation de la population comme un facteur clé de changement des comportements. Madame le Maire informe l'assemblée, que c'est dans cet esprit que le Comité Syndical du SYDED du Lot a décidé de constituer en 2014, un réseau de référents « environnement » dans chaque commune de son territoire afin de renforcer et de faciliter les échanges avec les élus de proximité. Ces référents sont les relais privilégiés du SYDED du Lot vis à vis de la population communale pour l'ensemble de ses activités. Ils permettent notamment, à travers des actions ciblées et adaptées à la situation locale, d'améliorer sensiblement l'impact environnemental de la gestion des déchets de leur commune. Sans être exhaustif, les référents ont permis jusqu'à présent d'aider au développement du compostage individuel et collectif, ainsi qu'à l'amélioration du tri sélectif et de participer à la lutte contre les dépôts sauvages et à une meilleure gestion des déchets verts communaux. Afin de poursuivre cette démarche pour la mandature à venir, le SYDED du Lot propose de renouveler le réseau de référents « environnement », qui doivent être aujourd'hui désignés au sein des communes.

Madame le Maire demande à l'assemblée que la personne qui le souhaitent, fassent acte de candidature. Madame Laurence VAYRAC se déclare candidate. Il convient donc de procéder au vote. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, de désigner : Madame Laurence VAYRAC, comme référent « environnement » de la commune.

OBJET : Désignation d'un correspondant défense

Madame le Maire rappelle que conformément à la circulaire du 26 octobre 2001, chaque commune doit désigner, parmi les membres du conseil municipal, un correspondant défense ; celui-ci est chargé de contribuer au développement de l'esprit

Marinho, Mr Joël Chayriguet, Mme Laurianne Joffres, Mr Raphaël Joffres et Mr Damien Schlernitzauer.

Le conseil approuve cette proposition à l'unanimité.

OBJET : Subventions aux associations 2026

Madame le Maire indique au conseil municipal qu'il conviendrait de voter les subventions aux associations à inscrire au compte 65748 du budget 2026.

Après délibération, le conseil municipal, vote à l'unanimité, les subventions 2025 pour un montant total de 1 290€ :

Actions Locales Associatives 60.00€
Amicale Sapeurs Pompiers Livernon 60.00€
Association Croix Rouge Canton Livernon 60.00€
Association Entraide Coups Dur Canton Livernon 60.00€
Association Le Laurier Rose 60.00€
Association Les Restaurants du Cœur Lot 60.00€
Association Parents d'Elèves de Livernon 100.00€
Comité des Fêtes de Grèzes 100.00€
Association Stade Marivalois 250.00€
Société de Chasse de Grèzes 80.00€
Association Sportive Livernon 100.00€
Association REISSA 300.00€

Il est à préciser que Mr Romain Raffy, président du Comité des Fêtes de Grèzes et Mr Alain Audibert, trésorier de la Société de Chasse de Grèzes, se sont retirés de la salle de réunion lors du débat et du vote des subventions concernant les associations auprès desquelles ils occupent leurs fonctions.

OBJET : Motion de soutien à TE46

Pour réaffirmer la nécessité de maintenir la compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Énergie à TE46

Territoire d'Énergie Lot (TE46), depuis sa départementalisation en 1995, et les syndicats d'électrification rurale du Lot depuis leur création à partir de 1930, exercent une compétence fondatrice et fédérative à travers leur qualité d'Autorité Organisatrice de la distribution publique d'électricité et qu'à ce titre, ils sont les artisans du maillage des réseaux sur l'ensemble du département du Lot.

Considérant :

- Le nouvel acte de décentralisation lancé par le Premier ministre aussitôt après sa nomination le 9 septembre 2025, qui doit se concrétiser sous la forme d'un projet de loi soumis au Parlement après les élections municipales de mars 2026, afin notamment de clarifier le « qui fait quoi » dans l'exercice de certaines politiques publiques et de certaines compétences, notamment au plan local ;
- La déclaration faite par le Premier ministre lors de son intervention en clôture des assises des départements à Albi le 13 novembre 2025, réitérée ensuite dans un courrier adressé le 24 novembre à l'ensemble des Présidents de Conseils départementaux, confirmant l'intention du Gouvernement de reconnaître le département comme le « chef de file des réseaux de proximité », en renforçant notamment son rôle en matière de distribution d'électricité et de gaz ;
- Que la distribution d'électricité et de gaz constitue une compétence dévolue au bloc communal (communes et intercommunalités) depuis la loi du 15 juin 1906, qui constitue l'acte de naissance du service public local de la distribution d'énergie ;
- La nécessité qu'une partie importante du produit de l'accise sur l'électricité (anciennement taxe communale sur l'électricité) demeure affectée à des investissements sur les réseaux de distribution ;

de défense et d'assurer le relais des informations relatives aux questions militaires.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, de désigner :

Mr Alain AUDIBERT

OBJET : Mise en place des commissions communales au sein du conseil municipal

Commissions communales : Mme Le Maire Céline Marinho préside toutes les commissions.

Commission Voirie : Mme MARINHO Céline, Mr ROCHETTE Philippe, Mr VAYRAC Marc, Mr RAFFY Romain, Mme MERTZ Françoise

Commission Loisirs, Festivités : Tous les conseillers municipaux

Commission Culture, Cadre de vie, Environnement : Mme MARINHO Céline, Mme VAYRAC Laurence, Mme POUJADE Annie, Mme GRIVEL Françoise

Commission Budget : Mme MARINHO Céline, Mr ROCHETTE Philippe, Mr VAYRAC Marc, Mme VAYRAC Laurence, Mr DELIE Bruno

Commission Bâtiments et Travaux Communaux : Mme MARINHO Céline, Mr ROCHETTE Philippe, Mr DELIE Bruno, Mr VAYRAC Marc, Mr RAFFY Romain

Commission Petit Patrimoine : Tous les conseillers municipaux

Commission Plan Communal de Sauvegarde (PCS) : Mme MARINHO Céline, Mme POUJADE Annie, GRIVEL Françoise, Mr ROCHETTE Philippe, Mr VAYRAC Marc, Mr AUDIBERT Alain

OBJET : Délégations du conseil municipal au Maire (Art.L.2122-22 du CGCT)

Madame le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L.2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Madame le Maire les délégations suivantes :

1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et dans la limite de 1 500€ ht ;

8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges

OBJET : Fixations des indemnités des élus

Il a été décidé que la somme affectée aux indemnités des adjoints identique aux années précédentes et serait donc divisée par 3.

L'indice brut est de 7.5% soit une indemnité pour chacun de 308.296 euros brut .

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

OBJET : Désignation des membres à la commission des impôts directs (CCID)

Le conseil municipal doit proposer 24 noms, donc tous les conseillers sont proposés à la commission, ainsi que des personnes hors conseil mais participant à la contribution fiscale. (seulement, 12 noms seront retenus par la Direction Départementale des Finances Publiques.

Mme Monique Vayrac, Mr Sébastien Vayrac, Mr Noël Boutillon , Mr thierry Hoareau, Mr Jean Jouvelin, Mme Danièle Jouvelin, Mr Dominique Boy, Mr José Castro , Mme Myraim Castro, Mr Théo

- L'importance des besoins d'investissement sur les réseaux de distribution d'électricité sur le territoire des communes rurales, afin de maintenir un niveau de qualité satisfaisant par rapport aux zones urbaines et éviter l'apparition de fractures territoriales ;

- Le besoin de renforcer la sécurité des ouvrages soumis aux changements climatiques (événements de plus en plus fréquents et intenses endommageant les réseaux et provoquant des coupures pour les usagers), ainsi que d'adapter les réseaux aux enjeux de la transition énergétique ;

- Le rôle majeur que jouent les syndicats d'énergie dans l'aménagement équilibré du territoire à travers le déploiement, le renforcement et la modernisation des réseaux de distribution publique d'électricité.

Estiment :

- Qu'il convient, à travers les grands syndicats intercommunaux de taille départementale, de préserver voire de renforcer les concessions de distribution d'électricité qui mixent des zones urbaines et rurales, dans un objectif de solidarité et d'efficacité, plutôt que de prendre le risque de créer de nouvelles fractures territoriales ;

- Qu'à ce titre, les syndicats d'énergie ont largement démontré, depuis leur origine, leur raison d'être en tant qu'outils de mutualisation à l'échelle départementale, et que remettre en cause leur légitimité sous prétexte d'un nouvel acte de décentralisation serait en contradiction avec les objectifs de clarification et de lisibilité attendus, qu'une notion aussi imprécise que celle de « chef de file » ne saurait garantir.

Demandent au Gouvernement :

- De maintenir la compétence d'Autorité Organisatrice des réseaux publics de distribution d'électricité et de gaz comme une compétence exclusive du bloc communal, exercée par les communes et leurs syndicats d'énergie, en conformité avec le nouvel acte de

Le conseil municipal donne sur accord à l'unanimité.

OBJET : Informations et questions diverses

- La gendarmerie de Livernon nous fait remonté que notre secteur est fortement impacté par des cambriolages (notamment sur Grèzes, Livernon, Espédaillac, Brengues et autres communes.

Si vous contatez des faits inhabituels ou la présence de véhicules suspects merci de signaler immédiatement à la gendarmerie (joignable 24h/24)

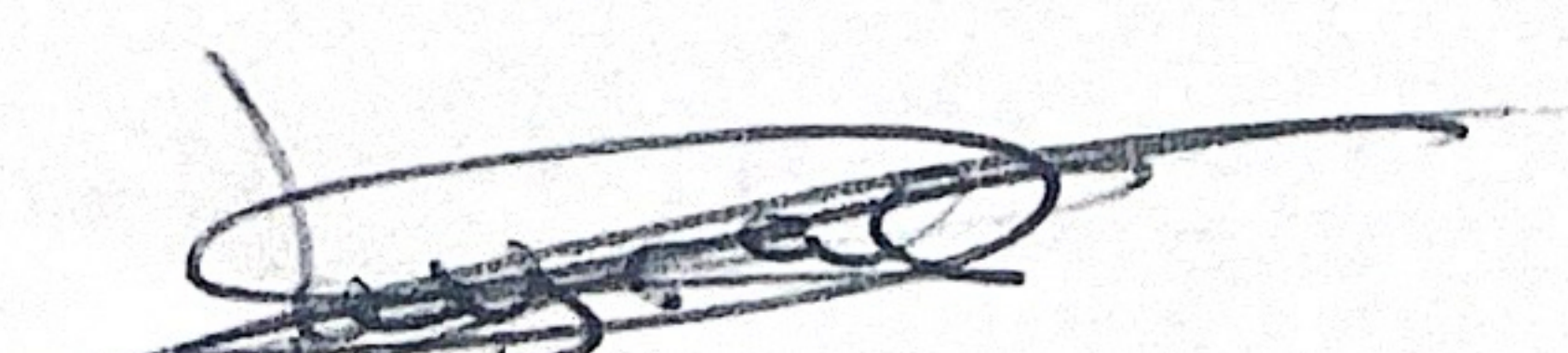
Il a été signalé d'ailleurs sur Grèzes une loggan rouge avec une plaque étrangère et un BMW X5 Noir dont l'immatriculation commence par ZM 452 Si vous apercevez l'un de ses véhicules merci de prévenir la gendarmerie .

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Procès-verbal adopté à l'unanimité le 27 avril 2026.

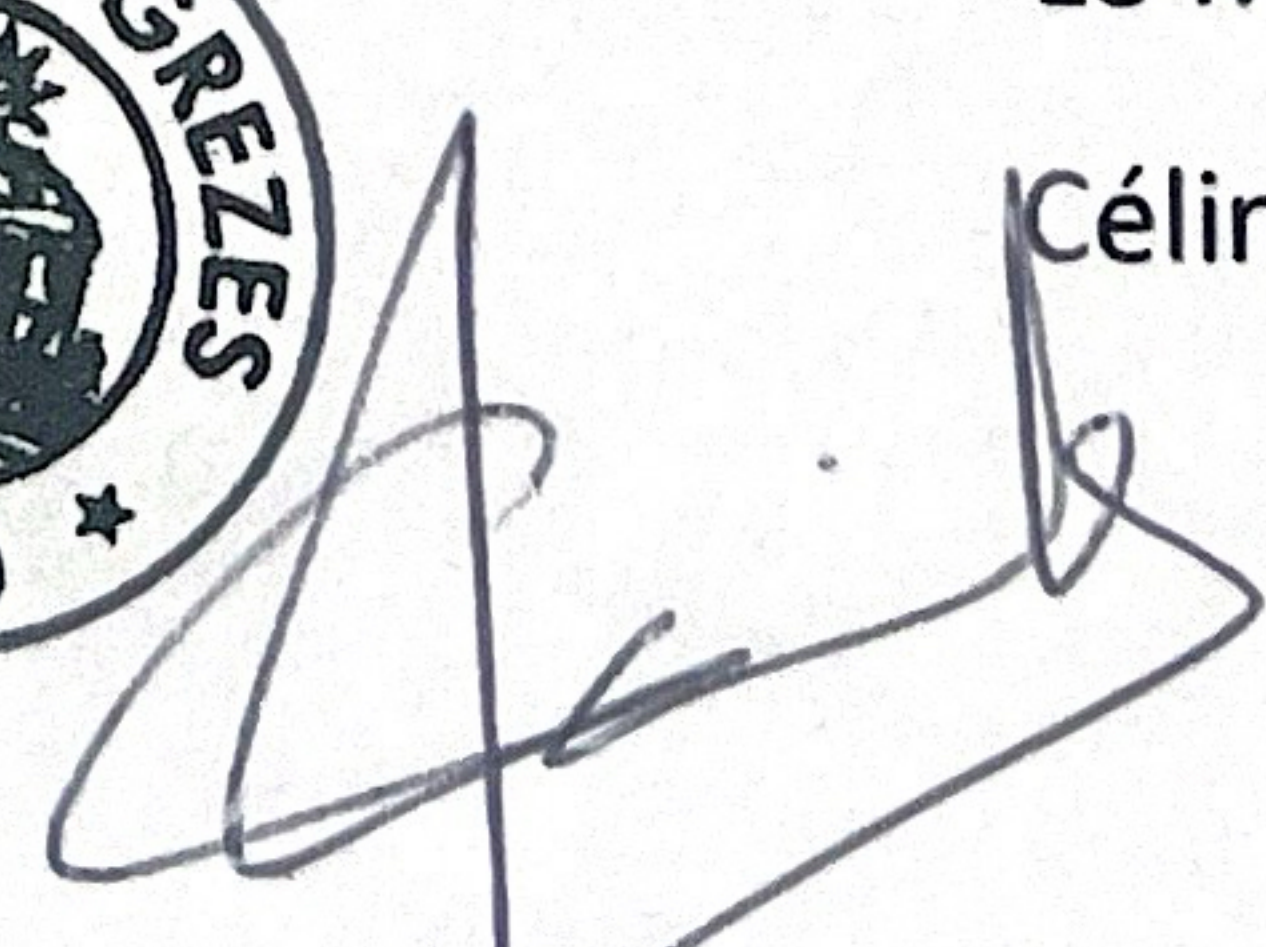
Le secrétaire de séance

Laurence VAYRAC



Le Maire

Céline MARINHO



MAIRIE
46320 GREZES

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES LORS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

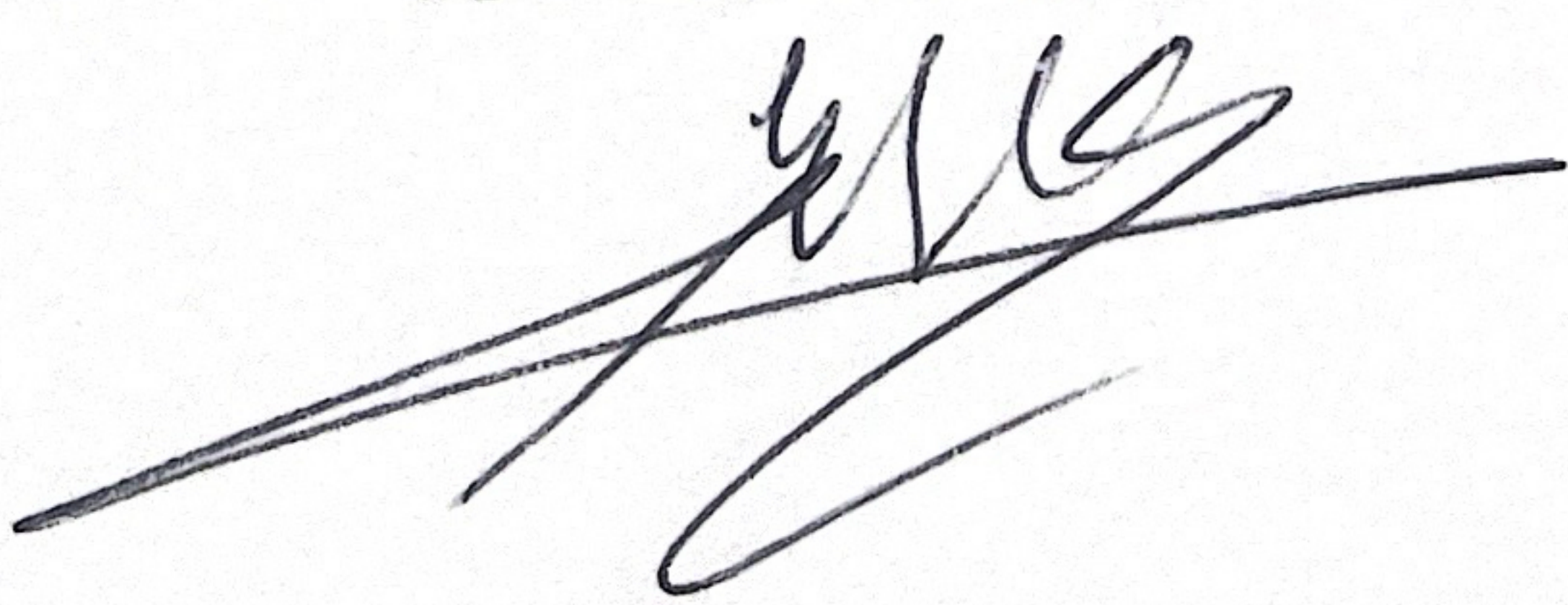
DU 27 avril 2026

| | |
|---|-------------------------|
| 1. Désignation secrétaire de séance | Approuvée à l'unanimité |
| 2. Approbation Procès-Verbal du conseil municipal du 02/04/2026 | Approuvée à l'unanimité |
| 3. Vote des taux d'imposition 2026 | Approuvée à la majorité |
| 4. Vote du Compte Financier Unique (CFU) Commune 2025 | Approuvée à l'unanimité |
| 5. Vote du Compte Financier Unique (CFU) Assainissement 2025 | Approuvée à l'unanimité |
| 6. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025-Commune et Assainissement | Approuvée à l'unanimité |
| 7. Vote du budget principal 2026 | Approuvée à l'unanimité |
| 8. Transfert des résultats du budget assainissement au Syndicat Mixte Limargue Ségala | Approuvée à l'unanimité |
| 9. Admission en non-valeur | Approuvée à l'unanimité |
| 10. Construction halle en bois-travaux complémentaires au lot terrassement | Approuvée à l'unanimité |
| 11. Désignation des délégués au sein des commissions communautaires du Grand-Figeac | Approuvée à l'unanimité |
| 12. Désignation des membres du Conseil Municipal à la commission de contrôle des listes électorales | Approuvée à l'unanimité |

Dès son approbation lors de la prochaine séance du Conseil Municipal, le procès-verbal sera disponible sur IntraMuros.

Le secrétaire de séance

Philippe ROCHETTE



Le Maire

Céline MARINHO

